



DREAL GRAND EST site de Strasbourg  
Service Eau, Biodiversité, Paysages  
Pôle espèces protégées et expertise naturaliste  
14, rue du Bataillon de Marche n°24  
BP 81005/F  
67070 Strasbourg Cedex

A l'attention de Camille FEMINIER et Benoît PLEIS

**Objet :** Demande de captures  
et pose d'émetteurs  
**Affaire suivi par :** Alain MORAND  
**Antenne :** Cerema Direction territoriale Est :  
Division « Biodiversité, Eau et Aménagement »  
**Pièces jointes:** CERFA n° 13 616\*01, annexe technique,  
mandat de l'association BUFO

Le 7 janvier 2020

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-joint une demande de dérogation concernant la capture et pose d'un harnais avec émetteur puis relâcher sur place de plusieurs individus subadultes et/ou adultes de Crapaud vert, dans le cadre d'une étude menée par l'association BUFO et le CEREMA pour la période 2021/2022 portant sur l'amélioration des connaissances sur l'écologie terrestre du Crapaud vert et la préconisation des mesures de gestion et d'aménagements des habitats terrestres. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une obligation réglementaire et mesure d'accompagnement au projet routier sur la liaison A351/RN4. Les premières étapes de cette étude ont fait l'objet d'un conventionnement avec la DREAL Grand Est (service Transport) en 2018-2020 puis le 1er janvier 2021 avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS). Par ailleurs, cette étude menée en collaboration étroite avec le service « Eau, Biodiversité, Paysage » de la DREAL Grand Est dans le cadre du PNA « Crapaud vert », de même que des synergies seront menées avec l'équipe CNRS/CD67 travaillant sur le projet REBORA 2 dans le cadre d'autres mesures d'accompagnement liées à la problématique des bassins d'orage.

Vous trouverez également, en annexes, le CERFA n° 13 616\*01 ainsi qu'une note technique précisant la finalité des opérations de même qu'un mandat de la part de l'association BUFO pour cette demande de dérogation conjointe. Comme autre information, les personnes concernées par cette demande de dérogation sont Julian PICHENOT et Alain MORAND pour le CEREMA ainsi que Vincent CLEMENT et Fanny GOSSELIN pour l'association BUFO. Comme autre information, je suis préinscrit en 2021, par ailleurs, en tant que chef de ce projet, à la formation certifiante EXpeFS « Utilisation des Animaux de la Faune Sauvage Non Hébergée à Fins Scientifiques ».

Je suis disponible au 03 87 20 46 31 ou 06 65 19 14 76 pour toutes informations complémentaires.

Veillez recevoir Madame, Monsieur mes meilleures salutations,

Ingénieur d'études « Biodiversité, Infrastructure et Aménagement »  
PhD en Ecologie  
Alain MORAND